

## ASIA PACIFIC PERFORMANCE SICAV

Siège social :

**7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg  
R.C. Luxembourg B 50.269**

Représentant pour la Suisse et service de paiement pour la Suisse :

**Banque Cantonale de Genève  
Case postale 2251  
1211 Genève 2**

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de ASIA PACIFIC PERFORMANCE (la « Société ») sont informés que la Convention de Conseil conclue avec Permal Investment Management Services Limited est résiliée avec effet au 30 juin 2002. Dès cette date, les services de Permal Investment Management Services Limited en qualité de Conseiller en Investissements selon les termes et les conditions de cette Convention de Conseil cesseront.

A partir du 1er juillet 2002, DEGROOF, THIERRY PORTABELLA & Associés S.A. est nommée Investment Manager. L'Investment Manager aura notamment pour mission de choisir et de nommer les gestionnaires qui sélectionneront les valeurs à inclure dans le portefeuille de la Société.

Les actionnaires qui ne seraient pas favorables à ces changements, peuvent se faire rembourser leurs actions sans frais pendant un délai d'un mois, du 1er juin 2002 au 30 juin 2002. Les actionnaires souhaitant présenter leurs actions au rachat devront le signaler à la Société directement ou à la Banque Cantonale de Genève, dans le délai indiqué, par courrier adressé au siège social 17, quai de l'Île, 1204 Genève et y inclure leurs titres et leur ordre de vente. Les actionnaires seront remboursés à la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions déterminée le premier Jour d'Evaluation qui suit la réception de la demande de rachat ; passé ce délai, les actionnaires qui n'ont pas usé de la faculté de rachat seront liés par ces modifications.

Le nouveau Prospectus de ASIA PACIFIC PERFORMANCE daté de Juillet 2002 sera disponible au siège social de la Société et auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Genève, le 30 mai 2002

Le Conseil d'Administration